

505 LN 181/14

691

(1941)

A

Utilisation des chômeurs.-

(s) C.A. 12. 2.41 4 II 1° (d)

Utilisation des chômeurs.-

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 12 février 1941

QU. II - Comptes rendus

Utilisation des chômeurs

(s) p. 4

P.V.

M. LE BESNERAIS ... indique, par ailleurs, les mesures prises, d'accord avec le Commissariat au Chômage, en vue de l'utilisation de chômeurs, notamment dans la région parisienne où leur concours a été particulièrement intéressant pour les travaux de déblaiement lors des récentes chutes de neige.

Sténo

d) Emploi de la main-d'oeuvre en chômage.-

Nous sommes entrés en pourparlers avec le Commissariat au chômage afin d'utiliser les chômeurs pour l'exécution de nos travaux. Il s'agit surtout de la Région Parisienne, car c'est à peu près uniquement là qu'il existe encore un nombre important de chômeurs. Dans beaucoup d'endroits, il n'y a plus de chômeurs et nous éprouvons même des difficultés à trouver de la main-d'oeuvre.

Dans la Région Parisienne, nous utilisons, à l'heure actuelle, environ un millier de chômeurs. Nous les employons à

peu près gratuitement. Le Commissariat au chômage prend à sa charge le salaire et les charges diverses, tandis que nous fournissons l'outillage nécessaire et assurons les risques d'accidents du travail. Ces chômeurs effectuent toute une série de travaux tels que nettoyage, décapage, confection de pistes, talus, rangement et classement du matériel et ont aidé au déblayement au moment des chutes de neige. Nous sommes satisfaits de leur travail et, lorsque le rendement est bon, nous leur allouons une prime, qui peut atteindre jusqu'à 1 fr 30 par heure.

En province, la question présente quelque difficulté. On nous demande de former des groupes de 150 à 500 hommes, ce qui nous oblige à prévoir toute une organisation spéciale. Par ailleurs, nos travaux sont, en général, très disséminés et n'exigent pas une concentration importante de travailleurs.

L'utilisation des chômeurs en province est accrue dans la Région Ouest et dans les Landes. Dans la Région Ouest, les chômeurs effectuent la coupe des bois sur les talus. Le bois que nous récupérons de cette manière pourra être carbonisé en vue de la fabrication de charbon de bois. Dans les Landes, les chômeurs procèdent à la réfection des garde-feux destinés à éviter le retour de grands incendies. Cette réfection avait été négligée en raison des circonstances et il est prudent de la reprendre. Le chantier important que nous avons organisé se déplacera progressivement.

M. MOREAU-NERET. - Le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture nous a fait remarquer que certaines Administrations, notamment les Ponts-et-Chaussées, employaient dans ces conditions des ouvriers agricoles. Il est évident que cette formule

n'est pas très heureuse. Le Secrétaire d'Etat nous a demandé d'attirer votre attention sur ce point.

M. BOUTET.- Cette pratique, si elle est critiquable, s'explique par le fait que, le salaire payé aux ouvriers de la Région Parisienne étant supérieur à celui que touche la main-d'œuvre en province, celle-ci est tentée de venir à Paris. Il est assez difficile d'empêcher cet exode. On a bien essayé de remédier à la situation en réduisant le nombre d'heures de travail des chômeurs de Paris. Mais il y a une limite à ne pas dépasser si l'on veut lutter efficacement contre le chômage.

M. LE PRESIDENT.- Je suis persuadé que, maintenant, il ne s'agit plus tant de la lutte contre le ^{chômage} ~~chômage~~ que de la lutte contre la pénurie de matières.

M. LE BERRAIS.- Nous avons toujours utilisé des ouvriers agricoles, mais sur place, et nous les libérons au moment des grands travaux agricoles urgents tels que la moisson. Nous avons passé à ce sujet des accords locaux avec l'Agriculture. Les travaux de la voie sont toujours effectués à l'aide d'un complément d'auxiliaires constitué par des ouvriers agricoles.

Pour augmenter le nombre des chômeurs que nous employons, nous sommes entrés en pourparlers, d'accord avec le Commissariat au chômage, avec deux entreprises chargées d'effectuer, l'une les travaux de doublement de la ligne de Niort à Poitiers, l'autre les travaux relatifs à l'établissement d'une troisième ligne entre La Chapelle-en-Serval et Creil. Nous espérons ainsi employer d'ici quelques semaines près de 2.000 chômeurs.